



## Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

### 3765<sup>e</sup> séance

Lundi 14 avril 1997, à 16 heures

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Monteiro . . . . .	(Portugal)
<i>Membres :</i>	Chili . . . . .	M. Somavía
	Chine . . . . .	M. Wang Xuexian
	Costa Rica . . . . .	M. Sáenz Brolley
	Égypte . . . . .	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Gnehm
	Fédération de Russie . . . . .	M. Lavrov
	France . . . . .	M. Dejammet
	Guinée-Bissau . . . . .	M. Cabral
	Japon . . . . .	M. Owada
	Kenya . . . . .	M. Mahugu
	Pologne . . . . .	M. Matuszewski
	République de Corée . . . . .	M. Choi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir John Weston
	Suède . . . . .	M. Osvald

## Ordre du jour

La situation en Afghanistan

*La séance est ouverte à 16 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Afghanistan**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afghanistan, de l'Allemagne, de la République islamique d'Iran, de l'Italie, des Pays-Bas, du Pakistan et de la Turquie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères par intérim de l'Afghanistan.

*Sur l'invitation du Président, M. Ghafoorzai (Afghanistan) prend place à la table du Conseil; M. Rudolph (Allemagne), M. Kharrazi (République islamique d'Iran), M. Terzi di Sant'Agata (Italie), M. Biegman (Pays-Bas), M. Kamal (Pakistan) et M. Çelem (Turquie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 11 avril 1997, qui se lit comme suit :

«J'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité adresse une invitation, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, à S. E. l'Ambassadeur Engin A. Ansay, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer au prochain débat du Conseil sur la question intitulée "La situation en Afghanistan".»

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/1997/305.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité accepte d'adresser une invitation, en vertu de l'article 39, à M. Engin A. Ansay.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/1997/240 et Corr.1, qui contient le rapport du Secrétaire général, en date du 16 mars 1997, sur la situation en Afghanistan.

Le premier orateur est le Ministre des affaires étrangères par intérim de l'Afghanistan, S. E. M. Ghafoorzai, à qui je donne la parole.

**M. Ghafoorzai** (Afghanistan) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. Nous sommes certains que votre grande connaissance des questions internationales ainsi que votre talent de diplomate contribueront au succès des travaux du Conseil, pour le mois d'avril. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage au Président sortant.

Je remercie sincèrement le Conseil d'avoir convoqué cette réunion extraordinaire sur la situation actuelle en Afghanistan.

Au cours des 20 dernières années, la situation en Afghanistan est devenue une question préoccupante pour le monde entier. Chaque année, il semble que le conflit long et dévastateur de notre pays, terre d'événements périlleux et de circonstances critiques, prenne de nouvelles dimensions. La nation afghane est de plus en plus déçue dans ses aspirations à une paix durable, du fait des interventions militaires et des intérêts particuliers qui constituent des obstacles au lieu d'être des catalyseurs de paix. Nous estimons que si le problème afghan n'est pas examiné avec sincérité et prudence, l'Afghanistan représentera pour le monde un grave danger qui aura des conséquences ultérieures. Il incombe donc aux membres du Conseil de sécurité de comprendre que les effets déstabilisateurs et désastreux d'un Afghanistan plongé dans le désordre peuvent déborder ses frontières. Avec tous les efforts positifs que l'ONU déploie, je suis

convaincu qu'une solution politique peut être trouvée pour l'Afghanistan. Contribuons tous à cette solution.

Le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays est un principe reconnu de la Charte des Nations Unies et d'autres instruments internationaux. Le principe exige que tous les pays s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de toute ingérence ou intervention dans les affaires intérieures d'autres États, et qu'ils fondent leurs relations avec les autres sur les principes reconnus de l'égalité des États et du respect mutuel.

De même, le fait de recruter, d'armer, d'entraîner et d'envoyer un groupe de mercenaires armés chargé de déstabiliser le gouvernement d'un autre pays ou de compromettre un processus politique est une violation des principes reconnus du droit international. De tels agissements méritent d'être condamnés par la communauté internationale tout entière, et tout effort visant à légitimer un groupe de mercenaires de ce type et les incidences ultérieures d'une intervention parrainée par l'étranger représentent des précédents dangereux pour les relations internationales.

Les Taliban incarnent ce genre de groupe de mercenaires. Au mois d'octobre 1996, j'avais fait une présentation appropriée des mercenaires taliban devant cet auguste Conseil. Ils appuient le terrorisme international et accueillent leurs bailleurs de fonds. Ils se livrent à des violations flagrantes et massives de droits de l'homme, en particulier en fouettant et en battant des femmes. Enfin, le fait que les Taliban cultivent, transforment et exportent des stupéfiants est bien connu des membres du Conseil. Malheureusement, l'une des nouvelles violations du droit international humanitaire commises par les Taliban est une opération de «nettoyage ethnique» de type serbe dirigée contre 140 000 Afghans non-pashtuns, fait largement rapporté par le *New York Times* et signalé par M. Norbert Holl, Chef de la Mission spéciale des Nations Unies et M. Paik, Rapporteur spécial pour les droits de l'homme pour l'Afghanistan. Nous estimons que la dernière série d'actes odieux constituent des crimes de génocide punissables conformément aux conventions pertinentes.

Le 8 avril 1997, M. Choong Hyun Paik a présenté un rapport à la Commission des droits de l'homme, à Genève. Dans ce rapport, il a informé la Commission que 250 000 Afghans avaient été déplacés de leurs villages depuis 1996. Il y a également présenté des renseignements à la Commission sur les violations massives des droits de la femme commises par les Taliban y compris la bastonnade de 225 femmes accusées de ne pas avoir respecté le code vestimentaire des Taliban. Les femmes afghanes, qui représentent

plus de la moitié de la population du pays, souhaiteraient que leurs doléances soient entendues par le Conseil de sécurité.

Le premier acte d'épuration ethnique s'est produit à Sar-Cheshma, un petit village situé au nord-ouest de Kaboul, alors que les Taliban venaient de connaître de sérieux revers, le 23 octobre 1996. John F. Burns du *New York Times* a rappelé à ses lecteurs que des villages avaient déjà été rasés au cours des 18 années de guerre en Afghanistan, mais que

«la différence, cette fois-ci, était que les hommes qui ont détruit Sar-Cheshma étaient les guerriers enturbannés des Taliban, les musulmans ultraconservateurs qui ont imposé un ordre social médiéval dans la plus grande partie de l'Afghanistan... Les villageois de Sar-Cheshma ont dit que 30 guerriers taliban avaient fait irruption à l'aube, le 23 octobre, puis passé plusieurs heures à déverser des bidons d'essence dans les 120 concessions, l'une après l'autre, dans lesquelles vivent des centaines de personnes. Il ne reste plus guère que des cadres de lit tordus et des ustensiles de cuisine fondus.»

Pour ce qui est de l'exode forcé de la population civile non-pashtun en janvier, nous avons très tôt communiqué des renseignements au Conseil de sécurité, dans le document S/1997/54 du 21 janvier 1997. Depuis lors, les Taliban ont expulsé par la force de nombreux autres villageois de leurs foyers et de leurs exploitations. L'estimation du nombre total de victimes de ces expulsions forcées a dépassé 150 000 personnes. L'État islamique d'Afghanistan espère vivement que l'ONU réagira comme il convient devant ces violations graves du droit international humanitaire commises par les Taliban. Nous espérons qu'elle n'épargnera pas les conseillers des Taliban, ni ceux qui les appuient ou les financent.

Dans des lettres identiques, datées du 13 avril 1997 — c'est-à-dire d'hier — adressées au Secrétaire général et à vous-même, Monsieur le Président, j'ai appelé l'attention du Conseil de sécurité sur une situation alarmante. D'après des sources fiables, les mercenaires taliban — auxquels se sont joints récemment d'importants renforts venus de l'extérieur — préparent une attaque de grande envergure contre le nord de l'Afghanistan, qui doit avoir lieu au cours des prochains jours. La mobilisation des forces qui atteignent Kaboul se poursuit. Des milliers de miliciens venus de l'extérieur, dont l'identité et la nationalité ont été bien précisées dans les communications adressées précédemment au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général,

font partie de cette mobilisation. Le Conseil se souvient sans doute de l'intervention de «personnel militaire étranger» dans le conflit afghan, qui a été déclarée inadmissible dans la résolution 1076 (1996) du 22 octobre 1996, ainsi que dans la résolution 51/195 B de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996.

L'État islamique d'Afghanistan prie le Conseil de prendre les mesures préventives appropriées pour stopper l'attaque, faute de quoi celle-ci ne provoquera pas seulement une catastrophe sociale, mais portera un coup au processus de paix.

Nous avons toujours souligné la nécessité de l'existence d'un climat régional favorable comme facteur important pour que prenne fin la crise actuelle en Afghanistan. Notre désir a été bien accueilli par tous les États voisins à l'exception d'un seul. Nous attendons toujours de pouvoir constater un changement de position et d'attitude de ce voisin à l'égard de la coopération, de la compréhension et de la participation à tous les efforts communs, y compris aux initiatives de paix.

Nous sommes convaincus que la nation pakistanaise est partisane de la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et souhaiterait entretenir des relations fraternelles et amicales avec la nation afghane. Quand le Premier Ministre Mian Nawaz Sharif a obtenu la majorité aux élections pakistanaises, cela nous a encouragés à espérer qu'il abandonnerait la position de l'ancien gouvernement pakistanaise et orienterait la position pakistanaise sur la voie de la fraternité, des relations de bon voisinage et du respect mutuel. Le fait qu'il a promis de réexaminer la politique pakistanaise à l'égard de l'Afghanistan indique essentiellement qu'il approuve la préférence de l'électorat pakistanaise pour l'amitié, le respect mutuel et la fraternité. Nous espérons que la concrétisation de cette promesse nous aidera à faire avancer le processus de paix et permettra de mettre un terme à l'afflux d'armes et d'assistance vers un groupe qui veut imposer un régime militaire draconien en Afghanistan.

Une cessation de l'assistance transfrontière aux Taliban serait une première étape vers la réalisation de la réconciliation, de la paix et de la stabilité dans notre pays. Si un pays quel qu'il soit s'imagine pouvoir être épargné par les répercussions de l'embrasement causé par la guerre et par la violence suscitée par les Taliban, nous tenons à lui rappeler qu'il devrait y réfléchir très sérieusement.

Qu'il me soit permis d'évoquer un autre facteur qui a des incidences sur la situation actuelle en Afghanistan : le projet de gazoduc et d'oléoduc que la *Far Eastern Econo-*

*mic Review* du 10 avril 1997 a qualifié de nouvelle version du grand jeu de l'Asie centrale du XIXe siècle.

L'État islamique d'Afghanistan est bien conscient de l'importance économique considérable du gazoduc envisagé, qui irait du Turkménistan au Pakistan, et sans doute jusqu'en Inde, en passant par le territoire afghan. L'importance accordée à ce projet par certains pays industrialisés et l'intérêt manifesté par de grandes sociétés pour la construction de l'ouvrage font maintenant partie d'un jeu politique classique et d'une lutte pour la maîtrise de l'ancienne Route de la soie, ce qui signifie une course pour le contrôle des sources d'énergie. Cette concurrence est sans aucun doute sur le point d'avoir des répercussions politiques majeures qui pourraient compromettre la paix et la stabilité régionales.

Nous apprécions à sa juste valeur cette possibilité historique. Nous sommes prêts à profiter des avantages du projet, mais à condition que celui-ci serve les intérêts suprêmes de l'Afghanistan. Cependant, nous ne pouvons pas nous permettre de faire partie d'un jeu politique, car nous avons déjà assez souffert. C'est la paix qu'il nous faut. Notre salut dépend de notre unité nationale. Pour y parvenir, nous avons besoin d'une réconciliation nationale. La réalisation du projet d'oléoduc devrait accompagner la paix et la réconciliation en Afghanistan et viser à éteindre les flammes de la guerre plutôt qu'à les attiser. La persistance de la guerre et de la violence en Afghanistan retarderait non seulement la construction de l'oléoduc, mais également la reconstruction et le relèvement de notre patrie dévastée par la guerre.

Comme il a été déclaré au cours des réunions de l'Organisation de coopération économique et comme cela a également été communiqué au consortium Unocal-Delta et à Bidas — les deux principales sociétés qui sont en concurrence pour le projet — et conformément au Mémoire d'accord signé par l'Afghanistan, le Pakistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan lors du quatrième sommet de l'Organisation de coopération économique, tenu en mai 1996 à Achgabat, l'Afghanistan estime que la réalisation de ce projet pourrait être effectuée au mieux par un consortium représentant toutes les sociétés multinationales intéressées. À défaut, nous serions disposés à négocier avec une société qui n'assujettirait pas le projet à des conditions politiques et qui serait prête à prendre des mesures pratiques préliminaires en vue de sa mise en oeuvre.

Nous pensons que pour réaliser un règlement politique durable en Afghanistan et calmer les préoccupations régionales et internationales face au long conflit en Afghanistan, le Conseil de sécurité tiendra compte de toutes les dures et

complexes réalités dans notre pays. L'État islamique d'Afghanistan coopère activement avec le Chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et examinera d'un oeil favorable tout plan de paix conforme aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Une solution militaire en Afghanistan représenterait une grave menace pour la paix et la sécurité de la région. Comme cela est clairement indiqué au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général en date du 16 mars 1997,

«À en juger d'après leurs déclarations et d'après leurs activités sur le terrain, les Taliban semblent décidés à se rendre maîtres, militairement et politiquement, de l'Afghanistan tout entier et à y instaurer un État islamique selon la conception qu'ils s'en font. Ils considèrent l'autre partie comme faisant obstacle à ce but.»  
(S/1997/240, par. 7)

Il convient que le Conseil de sécurité prenne les mesures qui s'imposent, y compris des sanctions, contre les Taliban et ceux qui les appuient, leur fournissant armes et appui logistique, et prônent une politique d'apaisement à leur égard.

L'opposition populaire armée et l'agitation civile massive contre les Taliban ne cessent de s'intensifier. De nombreux districts des provinces orientales de Kunar et Laghman et de la province de Badghis, dans le nord-ouest, viennent d'être libérés avec l'aide du Conseil suprême pour la défense de l'Afghanistan.

Tout ce que je viens de dire ne vise pas à prétendre que l'État islamique d'Afghanistan est le seul pouvoir capable d'instaurer la paix dans l'ensemble du pays, encore que l'assise du gouvernement se soit considérablement élargie avec l'inclusion du Conseil oriental de Nangarhar. J'ai plutôt voulu souligner que l'aide qui continue d'être apportée aux Taliban menace la démocratie, les droits de l'homme, la paix et la stabilité, non seulement en Afghanistan, mais dans l'ensemble de la région.

Alors que toutes les chances étaient contre lui, l'État islamique d'Afghanistan a toujours défendu ardemment les idéaux des Nations Unies et lutté pour sauvegarder l'indépendance, l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays, et il continue de le faire. Nous pensons qu'il ne peut pas y avoir de solution militaire aux problèmes complexes de notre pays, mais l'État islamique d'Afghanistan n'a d'autre choix que de résister aux visées des Taliban. Il y a quelques années, nous avons mis fin à une poussée soviéti-

que vers le sud afin qu'une partie du monde soit plus sûre. Aujourd'hui, nous nous efforçons de contenir les Taliban en Afghanistan car nous sommes attachés à la paix et à la stabilité régionales et mondiales. Néanmoins, nous restons convaincus que le retour de la paix et de la stabilité en Afghanistan passe par un accord national conclu par toutes les parties. Cela exige des négociations sérieuses auxquelles l'État islamique d'Afghanistan s'est toujours déclaré prêt. Nous le sommes toujours.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères par intérim de l'Afghanistan des aimables paroles qu'il m'a adressées.

**M. Lavrov** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : J'ai grand plaisir à saluer la présence dans cette salle aujourd'hui de M. Ghafoorzai, Ministre des affaires étrangères par intérim de l'Afghanistan.

Bien qu'un mois se soit écoulé depuis que le Secrétaire général a présenté son rapport sur l'Afghanistan au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, la situation dans ce pays continue d'évoluer de façon alarmante. La situation militaire se détériore et les efforts en vue d'un règlement politique sont dans l'impasse. Les violations des droits de l'homme, et notamment la discrimination à l'égard des femmes, persistent. L'Afghanistan reste un pays d'où la drogue et le terrorisme international se propagent. De ce fait, la situation dans le pays continue de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales et risque d'entraîner une catastrophe humanitaire à grande échelle.

La Russie est profondément préoccupée par cette tournure des événements. Malheureusement, les factions belligérantes en Afghanistan n'ont pas entendu les innombrables appels, lancés notamment par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, soulignant qu'il faut renoncer à essayer de régler le conflit par des moyens militaires.

Nous sommes particulièrement inquiets de voir que les Taliban n'ont pas relâché leur effort militaire. En outre, comme on le sait, du fait de leur opposition, les réunions du Groupe de travail interafghan organisées sous l'égide de la Mission spéciale des Nations Unies n'ont absolument rien donné. Après ces réunions, M. Holl, le Chef de la Mission spéciale, a tenté d'organiser une rencontre politique des parties afghanes, mais là encore sans résultats jusqu'à présent.

Nous appelons toutes les parties afghanes — et par-dessus tout le mouvement taliban — à mettre en oeuvre les décisions des Nations Unies, à coopérer pleinement avec la Mission spéciale des Nations Unies et à s'engager sérieuse-

ment sur la voie des négociations. Ce n'est qu'ainsi, et non en multipliant les pressions militaires, que l'on pourra réaliser une paix durable en Afghanistan. Il est possible de régler le problème, à savoir de parvenir à la réconciliation nationale et à une solution politique durable de ce conflit qui dure depuis tant d'années, en mettant en place un gouvernement de transition largement représentatif. À cette fin, les parties afghanes doivent cesser immédiatement les hostilités, renoncer à l'emploi de la force et mettre de côté leurs divergences dans l'intérêt bien compris du peuple afghan.

La Fédération de Russie appuie sans réserve les activités de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, dirigée par M. Holl, et est prête à continuer de lui apporter tout le concours nécessaire. Les Nations Unies doivent jouer un rôle central dans les affaires afghanes, notamment en coordonnant les efforts internationaux visant à promouvoir un règlement et en faisant pression sur les parties afghanes. Nous estimons que les Nations Unies, la Mission spéciale en particulier, ne doivent négliger aucune occasion de faire davantage en ce sens.

Il est difficile d'accepter l'idée que le terrible conflit en Afghanistan puisse d'une certaine façon rester en marge des préoccupations du Conseil de sécurité. Il faut que le Conseil assume ses responsabilités en vertu de la Charte, suive de près l'évolution de la situation en Afghanistan et agisse comme il convient en adoptant des mesures appropriées. Ses décisions antérieures offrent de bonnes bases pour rechercher le moyen de régler le conflit. Il faut que ces décisions soient mises en oeuvre. L'une de ces décisions est que les livraisons d'armes aux factions belligérantes et la fourniture de tout type d'aide militaire et technique doivent cesser.

Les États qui ont une influence en Afghanistan doivent faire tout leur possible pour que la situation soit traitée au niveau politique. Nous espérons que la deuxième rencontre des pays qui s'intéressent à l'Afghanistan convoquée par le Secrétaire général donnera une impulsion nouvelle en vue d'un accord sur la manière de rechercher un règlement en Afghanistan.

La situation humanitaire complexe exige elle aussi de nouvelles mesures pour atténuer les souffrances du peuple afghan. Nous sommes profondément convaincus que l'aide humanitaire ne doit pas être utilisée comme une monnaie d'échange dans la lutte des factions pour obtenir l'appui de la population de telle ou telle région du pays. Il importe que les organisations humanitaires viennent en aide à tous ceux qui en ont besoin sur l'ensemble du territoire afghan.

La Fédération de Russie n'épargne aucun effort pour promouvoir un règlement en Afghanistan. En consultations étroites avec nos partenaires d'Asie centrale au sein de la Communauté d'États indépendants (CEI) — Kazakstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Ouzbékistan —, la Russie suit de près la situation. Elle prend des mesures pour encourager le dialogue politique et empêcher que la crise afghane ait des répercussions négatives sur l'ensemble de l'Asie centrale. Parallèlement, nous continuons d'avoir des échanges de vues utiles et extrêmement productifs sur l'Afghanistan avec d'autres États de la région, en particulier l'Inde, l'Iran et le Pakistan. Nous pensons que les efforts coordonnés de tous les États concernés contribueront à la mise au point d'une formule de règlement acceptable en Afghanistan.

La délégation russe pense que le Conseil de sécurité continuera de traiter la question afghane. À la suite des résultats des discussions d'aujourd'hui sur la situation en Afghanistan, nous pensons qu'il sera nécessaire que le Conseil de sécurité adopte une déclaration du Président, qui réaffirmerait clairement la position fondamentale de l'Organisation des Nations Unies vis-à-vis d'un règlement en Afghanistan.

**M. Wang Xuexian** (Chine) (*interprétation du chinois*) : Le Conseil de sécurité tient une séance officielle pour débattre de la situation en Afghanistan, ce qui démontre l'importance que la communauté internationale accorde à cette question. Nous espérons sincèrement que le débat à participation non limitée d'aujourd'hui créera des conditions propices au règlement pacifique de la question afghane.

Les rivalités entre factions afghanes et ce conflit interminable ont apporté souffrances et désordre sans fin au peuple afghan. Le conflit afghan déstabilise la région. En tant que proche voisin de l'Afghanistan, la Chine souhaite exprimer sa profonde préoccupation et son inquiétude. Le Gouvernement chinois est d'avis que la réconciliation nationale est la clef d'un règlement durable et juste de la question afghane. Pour l'essentiel, le règlement définitif de cette question dépend au premier chef du peuple afghan lui-même. Cela suppose que, premièrement, toutes les parties concernées fassent preuve d'une volonté politique sincère de régler leurs différends au moyen de négociations pacifiques. Deuxièmement, les parties concernées devraient immédiatement mettre en oeuvre un cessez-le-feu et arrêter toutes les hostilités. À notre avis, la poursuite de l'option militaire n'aboutira qu'à l'aggravation du conflit, et prolongera indéfiniment les souffrances terribles du peuple afghan.

De nombreuses causes complexes sont à l'origine de ce problème. Nous exhortons toutes les parties concernées à tenir compte des intérêts fondamentaux du peuple afghan, à enterrer la hache de guerre, à mettre de côté leurs désaccords politiques et religieux et à engager des négociations sérieuses en vue d'établir au plus tôt un gouvernement stable, représentatif et acceptable par toutes les parties.

Nous rendons hommage aux bons offices du Secrétaire général et de son Représentant spécial dans la recherche d'un règlement politique de cette question et nous les soutenons. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies pourra continuer de jouer à cet égard un rôle central et de montrer la voie. Parallèlement, nous avons également noté les efforts politiques et diplomatiques déployés par les pays concernés de la région pour faire avancer le règlement de cette question, et nous nous en félicitons. Nous espérons que les efforts conjoints de la communauté internationale permettront de créer des conditions favorables à un règlement. Nous attendons avec impatience le jour où la question afghane trouvera un règlement global et politique.

**M. Elaraby** (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier sincèrement le Secrétaire général pour son dernier rapport, présenté à la fois au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, sur l'évolution de la situation en Afghanistan pendant les trois mois écoulés. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance pour les efforts sincères déployés par son Représentant spécial, M. Norbert Holl, en vue de parvenir à un règlement global. Nous sommes heureux de saluer S. E. le Ministre des affaires étrangères par intérim de l'Afghanistan, dont nous avons très attentivement écouté l'intervention.

La tenue aujourd'hui d'une séance du Conseil de sécurité pour examiner la détérioration de la situation en Afghanistan montre clairement l'inquiétude profonde et incessante de la communauté internationale au sujet de la tension et de l'instabilité que connaît l'Afghanistan pour la dix-septième année consécutive. Ce conflit a affaibli le peuple afghan, ruiné ses capacités et épuisé ses ressources. Il est devenu source de tension et d'inquiétude non seulement pour la région de l'Asie centrale, mais aussi pour de nombreuses autres régions du monde, qui subissent les répercussions négatives de la crise afghane. Ces répercussions ont pris la forme d'activités terroristes conduites par des extrémistes de diverses nationalités formés en Afghanistan. Deux camps d'entraînement de terroristes auraient été rouverts dans une ville du sud de l'Afghanistan et plusieurs articles de presse confirment la présence de certaines des personnalités qui dirigent et financent des mouvements terroristes dans divers pays.

Certaines parties afghanes continuent de préconiser l'option militaire. L'intransigeance et le refus qu'elles opposent aux efforts acharnés que déploie le Représentant spécial pour rechercher un règlement global confirment la nécessité d'accroître les efforts actuellement menés par l'Organisation des Nations Unies et de réorienter ces efforts vers des mesures plus concrètes qui aboutiraient à la création d'un climat propice à la mise en oeuvre des propositions formulées jusqu'à présent et des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité sur ce sujet.

Le rapport du Secrétaire général mentionne les rencontres régionales organisées à la recherche d'une solution à cette crise, et les efforts de la Mission spéciale, qui ont abouti aux réunions du Groupe de travail intra-afghan du 13 au 15 janvier et du 24 au 26 février à Islamabad, au cours desquelles un certain nombre de questions furent examinées, dont celles du cessez-le-feu, de l'échange de prisonniers de guerre et d'autres mesures de confiance. L'Égypte est convaincue qu'il est absolument nécessaire de coordonner tous les efforts déployés par les parties intéressées sous le contrôle de la Mission spéciale des Nations Unies, et de développer ces efforts pour promouvoir le cessez-le-feu et d'autres mesures qui ont été discutées. Une telle coordination aboutirait assurément au succès de ces efforts. Les éléments qui ont été examinés lors des réunions du Groupe de travail pourraient servir de point de départ pour le début d'un dialogue sérieux entre les parties afghanes sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies.

La proposition du Secrétaire général visant à convoquer une réunion des parties belligérantes afghanes à l'extérieur de l'Afghanistan sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et avec la coopération de l'Organisation de la Conférence islamique et d'autres organisations concernées, constitue clairement une base d'action future. Nous espérons que toutes les parties extérieures qui s'intéressent à l'Afghanistan appuieront ce plan. Nous espérons également que le Secrétaire général fournira dès que possible les détails précis de ce plan à la lumière de ses consultations avec tous les États intéressés qui disposent d'une influence sur l'Afghanistan.

À un autre niveau, le Mouvement des pays non alignés a exprimé sa préoccupation face au problème afghan dans le communiqué final de la réunion ministérielle tenue à New Delhi au début de ce mois, et il a souligné la nécessité pour les parties afghanes de progresser vers la réconciliation nationale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Cette préoccupation des pays non alignés — jointe à l'inquiétude croissante des États

membres de l'Union européenne et aux communiqués de celle-ci sur ce sujet, ainsi qu'à l'inquiétude manifestée par la Communauté d'États indépendants (CEI) — donnera l'élan nécessaire à un mouvement général appuyé par tous les membres de la communauté internationale.

Le 9 avril de l'année dernière, la délégation égyptienne a souligné que la forme du règlement proposé n'est pas la raison véritable de la persistance de la crise actuelle. La cause profonde de la crise est le fait que certaines parties n'ont pas la volonté politique de rechercher la paix. À ce moment-là nous avons réaffirmé que l'on n'atteindrait la sortie de ce sombre tunnel qu'en mobilisant une volonté politique sur trois plans : tout d'abord, la volonté politique en faveur de la paix de la part des parties afghanes elles-mêmes, dont certaines, comme cela a été indiqué dans divers rapports du Secrétaire général, semblent toujours préférer une option militaire; deuxièmement, la réaffirmation du fait que la cessation de toute assistance militaire extérieure aux parties au conflit doit être le point de départ de tout effort concret de la part de l'ONU; troisièmement, la volonté politique de la communauté internationale elle-même. Depuis la fin de l'année dernière, celle-ci semble être disposée à rencontrer son attention sur la situation en Afghanistan. Cela s'est notamment manifesté par la formation du groupe des pays intéressés et des pays ayant une influence en Afghanistan, qui a tenu sa première réunion en novembre dernier à l'initiative de M. Boutros Boutros-Ghali, l'ancien Secrétaire général de l'Organisation. Nous espérons que ce groupe aura la possibilité de jouer le rôle utile qui est le sien.

Ce qui est nécessaire maintenant c'est de mettre la question de l'Afghanistan au premier plan des priorités des travaux de l'ONU, de donner un nouvel élan à la volonté politique des parties afghanes et des pays qui y exercent une influence et de les guider vers l'établissement de la paix en Afghanistan.

Parmi les questions qui causent de graves inquiétudes, il y a les répercussions de la situation tendue qui règne en Afghanistan sur les citoyens afghans, dont les souffrances continuent en raison de l'absence de paix dans leur pays. Les dangers que continuent de représenter les mines terrestres, la situation nutritionnelle tragique et les problèmes croissants des réfugiés et des personnes déplacées rendent d'autant plus urgent un prompt règlement de la situation.

Toutes les activités de redressement menées par l'ONU en Afghanistan, dont les résultats importants et tangibles ont commencé à apparaître à la suite de l'appel consolidé du Secrétaire général suivi de la réunion d'Achgabat sur

l'assistance à l'Afghanistan, ne constituent qu'une fraction infime de l'assistance massive dont l'Afghanistan a besoin. L'infrastructure a absolument besoin que soient poursuivis les plans de redressement financés par la communauté internationale.

À cet égard, la délégation égyptienne tient à réaffirmer qu'il importe de parvenir à un équilibre et d'établir un lien entre l'aspect politique et l'aspect économique du processus de recherche d'un règlement pacifique en Afghanistan. L'établissement d'un lien entre ces deux aspects constitue un des moyens pratiques permettant d'encourager les parties afghanes — ou, au besoin, de les dissuader — en liant l'assistance économique au niveau de souplesse manifesté par chaque partie au conflit dans les efforts déployés en vue d'un règlement politique.

Enfin, la délégation égyptienne souhaite réaffirmer que ce débat à participation non limitée pourrait favoriser un règlement politique de la question de l'Afghanistan. Cependant, cela nécessitera l'engagement d'un dialogue politique à large participation dans le cadre duquel la réconciliation nationale pourra être réalisée d'une manière qui assurera la préservation de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan; qui encouragera les efforts de développement, de redressement et de reconstruction; qui contribuera au retour rapide des réfugiés et des personnes déplacées dans leur pays; et qui permettra d'assurer la sécurité et le bien-être du peuple frère d'Afghanistan.

**Sir John Weston** (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil a discuté pour la dernière fois la situation troublante en Afghanistan lors d'une réunion officielle, le 16 octobre 1996. Il est utile de le faire à nouveau, surtout pendant que nous sommes en mesure de profiter de la présence ici à New York de M. Holl, le Chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan.

Le Royaume-Uni reste profondément préoccupé par la persistance des combats en Afghanistan et par les souffrances de son peuple. Nous espérons que le printemps sera la saison d'une offensive de paix, et non pas celle d'une offensive militaire. La poursuite de la recherche de la paix reste vitale.

En première ligne de cette recherche se trouvent M. Holl et la Mission spéciale des Nations Unies. Celle-ci mérite le plein appui du Conseil et de tous ses États membres. La résolution 51/195 de l'Assemblée générale a qualifié l'ONU d'intermédiaire universellement reconnu et a défini son rôle central et impartial dans la recherche d'une



solution pacifique. Nous souscrivons pleinement à cette définition.

Parmi leurs autres réalisations nous saluons en particulier le fait que M. Holl et la Mission spéciale des Nations Unies ont réussi à réunir les parties afghanes à Islamabad à deux reprises au cours des dernières semaines. Il est essentiel que la Mission spéciale obtienne toute l'assistance nécessaire pour faire fond sur ces contacts. Elle doit pouvoir tirer parti de l'influence qu'ont les États de la région sur différentes factions. Nous espérons que les contacts de la Mission spéciale des Nations Unies avec ces États s'intensifieront, comme prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/88. Tous les États devraient appuyer pleinement la Mission spéciale des Nations Unies et s'abstenir d'initiatives parallèles qui pourraient entraver ses efforts.

Nous sommes préoccupés du fait que les parties continuent de recevoir des armes de l'extérieur, malgré l'appel clair lancé dans la résolution 1076 (1996) du Conseil de sécurité demandant que cela cesse. L'Union européenne a adopté un embargo sur les ventes d'armes à l'Afghanistan, qui a été appuyé par les pays associés. D'autres pays devraient adopter une position de retenue semblable.

Il ne peut y avoir de solution militaire qui aboutisse à une paix durable en Afghanistan. Nous espérons que les factions apprendront cette leçon sans infliger une autre série de combats au peuple afghan qui a déjà connu de longues souffrances. La priorité de la Mission spéciale des Nations Unies doit être la négociation d'un cessez-le-feu immédiat. Elle doit également continuer d'oeuvrer à un règlement qui permette la mise en place d'un gouvernement de transition à large participation et la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan. La paix ne peut être durable si le pays est déchiré par les clivages ethniques. Toutes les factions doivent être disposés à travailler avec les autres et à respecter les droits des différentes confessions et des différents groupes ethniques.

Les organismes des Nations Unies peuvent également discuter avec les factions des mesures pratiques susceptibles d'améliorer l'avenir de l'Afghanistan. Les factions ont besoin de mieux comprendre ce que coûte la guerre, quels sont les avantages de la paix et combien il est nécessaire pour l'Afghanistan de jouer un rôle constructif dans le rétablissement de la stabilité dans la région. Il s'agit notamment des problèmes de santé, de déminage, de retour des réfugiés et de la reconstruction économique.

Une priorité particulière doit être accordée à l'élimination de l'état d'esprit criminellement favorable à la drogue

qui règne en Afghanistan et dont l'effet pernicieux se fait sentir au-delà des frontières du pays. Les factions se sont engagées à oeuvrer avec la communauté internationale pour s'attaquer à ce problème. Nous comptons sur elles pour honorer ces engagements. Pour sa part, le Royaume-Uni a fait don de 900 000 livres sterling au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues afin de lutter contre les stupéfiants en Afghanistan, et à condition que les parties coopèrent pleinement avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, nous nous sommes engagés à faire un nouveau don de 1 million de livres sterling.

Le Royaume-Uni reste l'un des principaux fournisseurs d'aide humanitaire à l'Afghanistan. Nous avons versé pour 1996-1997 7 millions de livres sterling. Nous continuerons d'oeuvrer avec les autres donateurs afin de veiller à ce que l'aide parvienne à tous les Afghans, sans distinction de sexe et conformément à l'esprit de la résolution 1076 (1996), laquelle dénonce les discriminations à l'égard des femmes et des petites filles. Nous avons été heureux de participer à la réunion des donateurs en janvier à Achgabat qui a réaffirmé cet esprit. Nous encourageons tous les organismes qui travaillent en Afghanistan à continuer d'oeuvrer dans cette unique perspective.

La réunion a également permis de parvenir à des arrangements afin d'améliorer la coordination des Nations Unies pour l'aide humanitaire. Ceux-ci doivent à présent être mis en oeuvre intégralement. Il est également normal que le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan et la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan travaillent en étroite collaboration. Tous deux partagent le même désir de paix en Afghanistan et ils devraient exploiter les synergies qui existent entre l'effort déployé pour l'aide et le processus politique.

Nous saluons les travaux accomplis par les organismes humanitaires en Afghanistan. Ils travaillent sans relâche, souvent dans des conditions dangereuses, afin d'aider les victimes du conflit. Les factions devraient respecter les organismes d'aide qui sont dans ce pays pour aider le peuple afghan.

Le peuple afghan a trop longtemps souffert. La communauté internationale devrait envoyer un message clair indiquant qu'elle souhaite que ce printemps soit marqué par la paix et non par de nouveaux combats et de nouvelles souffrances. La Mission spéciale des Nations Unies devrait redoubler d'efforts en vue de trouver une solution. Ses succès dépendent de la mesure dans laquelle tous les États

offriront leur appui, sans réserve, cesseront de fournir un appui extérieur aux factions et continueront d'apporter une aide à la population. Nous invitons tous les États à agir de la sorte.

**M. Cabral** (Guinée-Bissau) : Depuis de nombreuses années, l'Afghanistan occupe de façon permanente et inquiétante les devants de la scène internationale, le contrôle de l'Afghanistan constituant, nous dit-on, une des clefs dans la réalisation de certaines velléités hégémoniques anciennes et récentes, ce pays a toujours fait l'objet de convoitises. Cependant, et en dépit des vicissitudes du temps et d'épreuves de tout genre, l'Afghanistan s'est efforcé de retrouver sa place dans le monde après son accession à l'indépendance — je veux dire sa libération — en 1919.

Une stabilité relative s'était instaurée après l'adoption en 1964 d'une constitution qui reconnaissait la séparation des pouvoirs politiques, législatifs et judiciaires ouvrant ainsi la voie à la pleine jouissance par les citoyens de ce pays, tous sexes confondus, de leurs droits civiques, politiques et économiques. Cette période ne devait malheureusement pas durer, parce que brutalement interrompue par un coup d'état militaire en 1973. L'Afghanistan redevenait ainsi une des pièces maîtresses dans la guerre d'influence des pays de la région et partant, sur l'échiquier politique mondial. La satellisation de ce pays en 1979 a davantage exacerbé les rivalités Est-Ouest et augmenté les tensions provoquées par la guerre froide. La suite des événements qui, de façon ininterrompue, accablent le peuple afghan est trop connue pour que nous nous y attardions autrement que pour exprimer la préoccupation de la Guinée-Bissau devant une situation qui s'empire.

Les rapports successifs du Secrétaire général sur l'Afghanistan démontrent suffisamment que, malgré les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, la crise demeure dans toute son acuité. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, mais aussi le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique, toutes ces organisations se sont employées par le biais de nombreuses résolutions, à indiquer la voie à suivre dans la recherche d'une solution pacifique au conflit en Afghanistan : une solution négociée que la communauté internationale ne cesse de préconiser depuis de nombreuses années n'a toujours pas été possible. La guerre continue parce que, jusqu'à ce jour, les factions n'ont pas été capables de s'entendre entre elles, ce qui lamentablement, a pour conséquence la poursuite des combats et l'état de délabrement total de ce pays.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité se réunit à un moment crucial de l'histoire de l'Afghanistan. Les nouvelles qui nous parviennent de ce pays sont très troublantes. La violence continue de faire de nombreuses victimes parmi la population civile. En Afghanistan, un peuple souffre des affres d'une guerre où les adversaires n'hésitent pas à employer des méthodes ignobles pour arriver à leurs fins.

Nous avons le devoir d'agir, de conjuguer nos efforts car la persistance de ce conflit qui affecte aussi les pays voisins, où se sont réfugiés des centaines de milliers de malheureux, met en péril la paix dans cette région du monde. C'est pourquoi notre délégation est d'avis que rien ne doit être épargné qui puisse concourir à l'arrêt des hostilités et à un cessez-le-feu dont la démilitarisation de Kaboul constitue un jalon important.

Nous nous félicitons à cet égard de l'attention particulière que le Secrétaire général lui-même porte à ce conflit et approuvons toutes ses initiatives en vue de trouver une solution durable. Nous nous réjouissons des résultats déjà obtenus dans ce sens par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan dont le personnel mérite notre admiration, nos remerciements et notre soutien, compte tenu des nombreux risques auxquels il est confronté quotidiennement dans l'accomplissement de sa noble tâche.

Le débat du Conseil de sécurité consacré à la situation en Afghanistan doit, pour être utile, constituer un cadre de concertation caractérisé par la prise en compte à la fois des enjeux et des points de vue de toutes les parties concernées dans la définition d'une démarche collective, seule capable de conduire à la paix.

La communauté internationale, notamment les pays de la région, doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour convaincre les factions afghanes de la nécessité de mettre fin aux combats et de s'engager sans plus tarder dans la voie de la négociation. Les pays voisins de l'Afghanistan, en exerçant une influence pondératrice sur les protagonistes, peuvent et doivent jouer un rôle déterminant dans le rétablissement de la paix.

Il ne saurait y avoir de solution militaire acceptable car la paix pour être durable doit se fonder sur une réconciliation nationale et sur le droit de toutes les factions de participer à la formation d'un gouvernement représentatif de toutes les composantes de la population afghane dans sa diversité pluriethnique.

Les dirigeants des factions afghanes doivent s'inspirer des principes universels de la démocratie pour favoriser la

création de structures politiques, sociales et économiques nouvelles qui respectent les équilibres ethniques et démographiques, l'égalité des citoyens et des sexes, conditions nécessaires au plein épanouissement de leur peuple et au développement harmonieux de leur pays.

La communauté internationale admettrait difficilement que des lois discriminatoires continuent d'être imposées aux jeunes filles et aux femmes afghanes, lois qui leur refusent notamment le droit à l'éducation et à un travail équitablement rémunéré, parce que constituant une violation des droits les plus élémentaires universellement reconnus à chaque être humain. Nous ne saurions admettre non plus que l'Afghanistan devienne la pépinière du terrorisme international et le centre d'un trafic illicite mondial des stupéfiants.

L'Afghanistan, pays dont l'histoire et la culture remontent à plus de cinq mille ans, ne saurait sombrer dans des pratiques d'un autre âge, pratiques au demeurant contraires aux préceptes de l'islam dont la tolérance et le respect d'autrui ne sont pas des moindres. Ce pays, passage privilégié sur ce qui fut la Route de la soie, et dont les montagnes fabuleuses ont vu passer tant de grandes figures de l'histoire universelle, Darius 1er, Alexandre le Grand, Gengis Khan, ne peut être enfoui dans un tunnel obscurantiste, rejetant toute notion de progrès et d'appartenance à un monde moderne et indépendant.

L'Afghanistan mérite de retrouver sa véritable place dans le concert des Nations. Ma délégation se réjouit, à ce propos, de la convocation par le Secrétaire général d'une seconde conférence le 16 avril prochain, conférence réunissant les pays concernés par la crise afghane. Nous espérons que cette réunion permettra aux participants d'étudier tous les moyens de mettre fin aux hostilités en favorisant des discussions intra-afghanes, de même que les modalités d'application des recommandations issues du forum international sur l'assistance humanitaire à l'Afghanistan qui s'est tenu en janvier dernier à Achgabat.

Pour terminer, la situation en Afghanistan demeure préoccupante pour l'ensemble de la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies doit continuer de jouer son rôle central et irremplaçable dans la recherche d'une solution pacifique à ce conflit car, à l'évidence, on ne saurait admettre la viabilité d'une alternative militaire. Le Conseil de sécurité doit inscrire sa démarche dans cette direction en s'assurant de la pleine participation de toutes les parties concernées à des négociations en vue de la réconciliation nationale et de la formation d'un gouvernement largement représentatif. Il convient, à ce propos,

d'encourager les pays de la région à tout mettre en oeuvre pour arrêter l'afflux d'armes en direction de l'Afghanistan et leur demander de coopérer avec la Mission spéciale de l'ONU et les inviter aussi à s'abstenir de toute ingérence préjudiciable à un rapprochement entre les factions. Les dirigeants afghans, en ce qui les concerne, doivent s'engager devant la communauté internationale à arrêter le trafic des drogues et à ne pas faire de leur pays le terreau du terrorisme international. Nous avons le devoir de veiller à la sécurité du personnel des organisations humanitaires et de nous assurer qu'aucune barrière n'est érigée pour empêcher ces hommes et ces femmes d'avoir accès aux populations nécessiteuses et de leur acheminer l'aide humanitaire dont elles ont tant besoin. Les jeunes filles et les femmes afghanes ne doivent pas être soumises à des lois discriminatoires qui, comme nous l'avons déjà fait remarquer, constituent une atteinte à l'exercice de leurs droits fondamentaux et contribuent à retarder davantage tout progrès économique et social dans ce pays.

La Guinée-Bissau espère que le débat du Conseil de sécurité sur la question de l'Afghanistan, en tenant compte pour s'en enrichir des opinions exprimées par toutes les délégations, pourra aboutir à l'expression claire d'une position consensuelle susceptible de promouvoir l'édification de la paix dans ce pays dont la population, pour avoir trop souffert, mérite qu'on lui accorde une attention soutenue et qu'on lui apporte toute l'aide humanitaire dont elle a besoin.

**M. Dejammet** (France) : Le Conseil de sécurité, par sa résolution 1076 (1996), l'Assemblée générale, par sa résolution 51/195, ont formulé les principes fondamentaux d'un règlement du conflit en Afghanistan : les parties afghanes doivent mettre fin aux hostilités et engager un dialogue politique; les ingérences extérieures, en particulier sous forme de livraison d'armes, doivent cesser; les Nations Unies ont un rôle central à jouer pour le règlement du conflit, au premier chef grâce à l'action de la Mission spéciale en Afghanistan.

Le dernier rapport du Secrétaire général fait état des efforts incessants de la Mission spéciale des Nations Unies pour aboutir à un cessez-le-feu. Il montre également que l'assistance humanitaire s'est poursuivie dans des conditions souvent difficiles. Il faut rendre hommage à ces efforts. La France, dans ce contexte, tient à remercier tous ceux qui l'ont aidée à obtenir la libération des deux représentants français d'une organisation non gouvernementale qui ont été emprisonnés à Kaboul pendant un mois.

La situation que dépeint le Secrétaire général montre toutefois que peu de progrès ont été accomplis dans la mise en oeuvre des principes formulés par les résolutions des Nations Unies. Nous constatons, comme le Secrétaire général, que les factions adverses n'ont pas donné suite aux appels répétés à la paix et qu'elles semblent décidées à poursuivre l'option militaire. En ce qui concerne les ingérences extérieures, le Secrétaire général indique qu'elles se poursuivent, et il précise que cette indication est donnée «de l'avis général». La situation humanitaire est marquée par des discriminations persistantes à l'égard des femmes, par des déplacements de population et par les mauvais traitements infligés à des personnels d'organisations humanitaires.

Une telle situation ne doit pas conduire au découragement, ni à l'indifférence. Les nouvelles initiatives annoncées par le Secrétaire général méritent donc notre appui. En particulier, nous accueillons avec satisfaction la convocation d'une nouvelle réunion de pays concernés et nous sommes favorables à la tenue plus régulière de telles réunions. Nous soutenons, en outre, l'idée d'un engagement plus marqué de la part du Conseil de sécurité.

Nous réaffirmons notre entier soutien aux efforts du Représentant spécial du Secrétaire général qui visent à restaurer le dialogue. Nous souhaitons que le Représentant spécial du Secrétaire général puisse élargir ses contacts à des personnalités d'influence en Afghanistan et au sein de la diaspora. Les contacts réguliers et étroits que M. Holl pourra avoir avec l'ensemble des États ayant une influence, au premier rang desquels les États de la région, seront également très utiles. La coopération avec l'Organisation de la Conférence islamique devrait enfin se révéler fructueuse.

L'action du Secrétaire général et de son Représentant spécial ne peut toutefois porter ses fruits que si tous les États Membres adoptent une attitude cohérente avec les principes formulés par l'Organisation des Nations Unies.

Nous souscrivons au souhait formulé par le Secrétaire général de voir les États qui s'intéressent à l'Afghanistan et qui ont une influence sur ce pays coordonner leurs activités avec celles de la Mission spéciale et ne favoriser aucune des parties au détriment d'une autre.

La cessation des ingérences est indispensable, en particulier celles qui se matérialisent dans la fourniture d'armes. Les États qui commettent de telles ingérences ont une responsabilité particulière dans la poursuite de ce conflit. Je rappelle que, dans ce domaine des livraisons

d'armes, la France, comme d'ailleurs ses partenaires de l'Union européenne, applique un embargo complet.

La poursuite du conflit en Afghanistan a pour effet de prolonger les souffrances du peuple afghan. Ce conflit est un facteur possible de déstabilisation régionale. Elle a également des conséquences néfastes pour toute la communauté internationale. Il suffit de rappeler à ce titre l'abri que de nombreux terroristes, parmi les plus dangereux, trouvent en ce moment même en Afghanistan.

Le règlement de ce conflit ne sera possible que si les parties afghanes acceptent de cesser les hostilités et de dialoguer. Nous devons réitérer nos appels en ce sens. Mais faisons en sorte que les parties afghanes comprennent bien que ces appels reflètent la volonté unanime de la communauté internationale et des membres du Conseil de sécurité.

**M. Matuszewski** (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Vu que ma délégation s'associe à la déclaration que fera le représentant des Pays-Bas au nom de l'Union européenne, je prendrai la liberté de souligner quelques aspects de la position de mon pays en ce qui concerne l'Afghanistan.

La délégation polonaise reste d'avis que la crise afghane menace sérieusement la paix et la sécurité internationales et en particulier la stabilité dans la région de l'Asie centrale. L'interminable conflit afghan est une source de tensions persistantes dans les pays voisins. En refusant de renoncer à l'option militaire, les belligérants ne font que prolonger le calvaire et aggraver la situation humanitaire catastrophique de la population civile dans ce pays. En dernière analyse, cela menace la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de l'Afghanistan, avec les conséquences qui en résulteraient pour toute la région.

Comme par le passé, ma délégation est convaincue que seuls une réconciliation nationale sincère et le respect des intérêts de tous les groupes ethniques et religieux en Afghanistan, associés à un profond sentiment d'appartenance nationale, peuvent constituer le fondement d'un règlement pacifique du conflit. Les factions en guerre devraient reconnaître que leur pays est le patrimoine commun de tous les Afghans et que le développement et la reconstruction du pays ne peuvent se faire qu'avec la participation de tous les groupes ethniques et de toutes factions politiques aux affaires du pays.

Nous réaffirmons que les parties concernées dans tout l'Afghanistan doivent respecter les droits fondamentaux de leur peuple et faire preuve de tolérance et de retenue dans

l'exercice du pouvoir, sous tous ses aspects, sur les différentes régions du territoire. Les problèmes humanitaires et les violations des droits de l'homme qui résultent de cette lutte armée interminable constituent un facteur de déstabilisation supplémentaire. L'instabilité et les soulèvements constants provoquent le déplacement incessant de populations de plus en plus nombreuses dans diverses régions du pays. La détérioration de la situation sociale et économique de la femme en Afghanistan et en particulier les restrictions imposées à son accès à l'éducation et à l'emploi, en violation des dispositions des instruments internationaux pertinents, demeure une source de vive préoccupation.

Un règlement politique et la paix en Afghanistan peuvent avoir un réel impact sur la situation humanitaire des civils qui souffrent le plus du conflit, ainsi que sur l'action humanitaire entreprise par les organismes d'aide. Il est louable que malgré l'instabilité constante et les hostilités en cours, les institutions de l'ONU et les organisations non gouvernementales poursuivent leurs activités humanitaires dans tout le pays. Il est également encourageant qu'à la suite du forum international sur l'assistance à l'Afghanistan, organisé en janvier 1997 à Achgabat, on ait entrepris de définir un cadre stratégique qui répondra aux besoins de secours immédiats et de relèvement et de développement à plus long terme de l'Afghanistan. Il faut cependant souligner de nouveau que la cessation des hostilités armées et la stabilité politique en Afghanistan sont indispensables pour que les mesures de reconstruction puissent avoir un effet durable.

La délégation polonaise reste d'avis que l'ONU a un rôle important à jouer pour mettre un terme à la guerre civile et réaliser un règlement pacifique du conflit afghan. À notre avis, l'aide fondamentale que la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan peut apporter aux parties afghanes pour négocier un règlement recueillant un large consensus ne saurait être surestimée. Nous appuyons pleinement les efforts diplomatiques de M. Norbert Holl, Représentant spécial du Secrétaire général en Afghanistan, pour rapprocher les parties et les amener à négocier un cessez-le-feu et entamer un véritable dialogue politique conduisant à la création d'un mécanisme de réconciliation nationale pleinement représentatif. Il est encourageant de voir que la grande majorité des Afghans tient à ce que l'ONU joue un rôle central dans la recherche d'une solution pacifique.

Malheureusement, ces derniers mois, comme auparavant, l'effort de paix des Nations Unies n'a guère permis d'avancer, les factions afghanes en guerre restant intransigeantes et ne tenant aucun compte des appels répétés à un règlement négocié, poursuivant l'option militaire sans

prendre en considération les souffrances de la population civile.

La situation militaire reste explosive, et, selon le dernier rapport du Secrétaire général sur l'Afghanistan (S/1997/240), elle risque de se détériorer encore avec le dégel du printemps. Compte tenu des graves conséquences qu'aurait une intensification des combats, ma délégation partage l'avis du Secrétaire général selon lequel il faut accroître les efforts internationaux et les coordonner pour faire comprendre aux parties afghanes qu'elles doivent régler le conflit de façon pacifique, c'est-à-dire parvenir à un règlement politique durable avec la participation de toutes les composantes de la société afghane.

Il convient de réaffirmer que sans une volonté politique des parties, la fin de la guerre civile afghane et la mise en oeuvre du règlement pacifique global auquel appellent les résolutions pertinentes des Nations Unies resteront hors d'atteinte.

La délégation polonaise est gravement préoccupée par la perspective de la poursuite des hostilités en Afghanistan. Nous restons convaincus que la cessation des ingérences étrangères dans les affaires intérieures de l'Afghanistan — sous forme de fourniture d'armes et d'équipements militaires aux factions en guerre — est l'une des conditions essentielles du règlement de ce conflit armé.

À notre avis, la communauté internationale doit continuer de se déclarer fermement attachée à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan. Ce sentiment transparaît dans la dernière résolution du Conseil de sécurité sur l'Afghanistan et doit être réaffirmé aujourd'hui.

Nous tenons à réitérer notre position sur la nécessité d'un règlement négocié de la crise afghane. Nous soulignons la nécessité d'appliquer les principes énoncés dans les résolutions pertinentes des Nations Unies à cet égard, en tenant compte du droit qu'a le peuple afghan de déterminer son propre destin.

En conclusion, nous demandons à tous les États, notamment ceux qui ont une influence dans la région, d'aider le peuple afghan à rechercher un avenir pacifique, en coordination avec les activités de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan.

**M. Somavía** (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Nous souhaitons exprimer aujourd'hui notre reconnaissance et notre appui sans réserve au travail actif mené, ces der-

niers mois, par le Chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, M. Norbert Holl, et par toute son équipe, au nom du Secrétaire général. Ils ont une tâche difficile et complexe, celle d'essayer de transformer les aspirations pacifiques de la communauté internationale en faits concrets sur le terrain. Nous les félicitons pour leur détermination et nous comprenons les obstacles auxquels ils se heurtent.

Ma délégation accorde une grande importance à la série de rencontres du Groupe de travail intra-afghan, auxquelles des représentants des Taliban et du Conseil suprême pour la défense de l'Afghanistan ont participé pour la première fois. Nous pensons qu'il convient d'établir, le plus tôt possible, un plan concret à partir de ces rencontres, permettant la constitution d'un gouvernement pleinement représentatif.

De même, la réunion organisée par le Secrétaire général au siège en novembre dernier, au cours de laquelle de larges consultations ont eu lieu entre certains États intéressés, est un autre fait important. Nous pensons qu'il serait très positif que ces consultations se poursuivent lors de la réunion prévue cette semaine.

Nous souhaitons également réitérer notre conviction que seules des négociations et un dialogue politique permettront de trouver une solution durable à ce long conflit.

Le plus urgent est d'obtenir un cessez-le-feu durable, préalable essentiel pour créer les conditions permettant d'avancer dans les négociations de paix. Mais cet accord ne se fait pas. Les dirigeants n'en veulent pas. Il est toujours pénible de constater, dans les conflits qu'examine le Conseil, l'indifférence des dirigeants face aux souffrances des leurs et des peuples qu'ils disent représenter. Dans le cas de l'Afghanistan, nous nous retrouvons encore une fois dans cette situation. Le conflit se poursuit et s'aggrave aux dépens des plus vulnérables; ce sont toujours les dirigeants qui souffrent le moins et qui échappent aux pénuries. Leur vie n'est presque jamais en danger.

Le Conseil de sécurité et l'équipe du Secrétaire général ont fait des propositions avisées qui servent de base à un règlement pacifique et politique du conflit. Nous exhortons les dirigeants à poursuivre dans cette direction.

Ceux qui continuent de privilégier une solution militaire au conflit se trompent, ce qui ne fait que prolonger les souffrances de leur propre peuple. Pire encore, il semblerait que les parties se préparent à reprendre des opérations armées de plus grande envergure, une fois que les neiges

hivernales auront fondu. Elles préparent ainsi un printemps de violence. À l'instar d'autres délégations, nous souhaitons voir un printemps de paix.

Toutefois, ce recours aux armes a lieu en partie parce que la communauté internationale, malgré tous ses discours et traités, continue de reconnaître l'usage de la force comme une source de légitimité internationale. Par exemple, et malheureusement, nul ne serait surpris si l'une des factions réussissait finalement à s'imposer par la force et à conquérir l'ensemble du territoire afghan, que sa délégation vienne ensuite représenter l'Afghanistan aux Nations Unies.

Si telle est la réalité politique contemporaine, il ne faut pas s'étonner que les factions soient réticentes à négocier et à rechercher des solutions pacifiques. Toutes savent qu'une éventuelle victoire militaire leur apporterait plus d'avantages sur le plan interne qu'une paix négociée. Aujourd'hui, les deux solutions sont également acceptées par la communauté internationale. Par conséquent, il n'y a pas d'incitation positive de la part de la communauté internationale pour ce qui est de préférer un règlement politique à un règlement par la force.

Cela étant, la victoire militaire permet de mieux consolider le pouvoir interne sans pour autant perdre la reconnaissance internationale. L'État de droit actuel et les relations internationales semblent, par conséquent, constituer une incitation implicite ou indirecte aux solutions de force, en dehors du recours éventuel aux sanctions dont l'efficacité est, de toute façon, vivement contestée.

Cette logique perverse a de plus comme résultat de favoriser l'internationalisation des conflits car dans le monde d'aujourd'hui, aucune faction ne s'engage dans une guerre civile sans appui extérieur. C'est, sans aucun doute, la situation en Afghanistan.

Nous regrettons de devoir réitérer aujourd'hui des préoccupations qui ont déjà été exprimées par ma délégation à d'autres occasions devant la persistance de l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures afghanes. Nous espérons qu'à l'avenir cette réalité n'entravera pas le processus de négociations et que les bons offices et le dialogue constructif que l'ONU s'efforce d'encourager pourront se dérouler avec succès.

La fourniture d'armes aux factions et l'utilisation du territoire afghan pour mener des activités illicites, telles que le terrorisme et le trafic des stupéfiants, sont des manifestations très négatives de cette ingérence. Cette situation nous indique qu'il est urgent d'y mettre fin. Nous lançons un

appel à tous les pays concernés pour qu'ils coopèrent avec les Nations Unies afin de faire en sorte que la crise afghane ne s'étende pas et ne menace pas la stabilité de la région.

Si nous encourageons vivement la poursuite des initiatives politiques visant à parvenir à la paix, nous ne pouvons pas dissimuler notre inquiétude face à la persistance des problèmes humanitaires. Nous réaffirmons aujourd'hui les objections que nous avons déjà formulées à l'égard des atteintes aux droits de l'homme, qu'elles soient commises par les Taliban ou par tout autre groupe afghan. Rien ne justifie les restrictions mises à l'accès des femmes à l'éducation et à l'emploi. Nous souhaitons également que les factions prennent, sans tarder, les mesures permettant le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs communautés d'origine. Nous savons parfaitement que le respect des différents groupes ethniques et religieux constitue une base irremplaçable pour édifier la paix.

Qu'il me soit permis d'évoquer tout particulièrement la situation de la femme, notamment dans les territoires occupés par les Taliban. Je voudrais, avant tout, signaler qu'il ne s'agit pas d'une préoccupation excessive de certains organes de presse occidentaux. Il s'agit d'une inquiétude réelle et profonde ressentie par un nombre important d'États Membres de l'ONU, comme cela est apparu clairement au cours des discussions qui ont eu lieu la semaine dernière au sein de la Commission des droits de l'homme à Genève. C'est le cas également pour de nombreux secteurs de la société civile.

Pour sa part, M. Choong Hyun Paik, Rapporteur spécial de la Commission des droits pour l'Afghanistan, a informé la Commission des droits de l'homme que la politique des Taliban s'est traduite par des violations graves des droits de l'homme, en particulier les droits de la femme. Il est interdit aux femmes de travailler ou d'assister à des cours, et le Rapporteur a signalé qu'elles ont été violemment frappées avec divers objets, tels qu'antennes de voiture, chaînes et tuyaux pour ne s'être pas conformées au code vestimentaire imposé par les Taliban.

D'après ce qui est dit au paragraphe 73 du rapport du Rapporteur spécial, l'interdiction de travailler qui frappe les femmes a eu un impact considérable sur le travail des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales qui emploient un nombre important de femmes. Par ailleurs, le Rapporteur spécial attire l'attention au paragraphe 82 de son rapport sur la féminisation de la pauvreté, découlant de la marginalisation dont la femme est à présent l'objet.

Ceux d'entre nous qui ne sont pas de confession musulmane mais qui ont un grand respect pour l'islam ne comprennent que ce traitement des femmes, que nous condamnons, puisse à présent être justifié par des raisons religieuses. De nombreux pays de tradition musulmane suivent une autre politique. Nous voudrions également souligner qu'il existe un régime international de protection des droits de l'homme qu'il faut respecter. En particulier, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en 1993 a indiqué clairement que les droits de la femme constituent des droits de l'homme. Par conséquent, nous souhaitons que ces pratiques soient revues.

Le Gouvernement chilien estime que les recommandations en vue de pallier cette situation, contenues dans le rapport du Rapporteur spécial, doivent être mises en oeuvre, en particulier l'appel lancé pour que les Nations Unies parlent d'une seule voix pour tout ce qui a trait à l'égalité des sexes.

Mais, pourquoi ce long développement sur la question de la femme dans le cadre d'un débat du Conseil de sécurité? Parce que le Chili et de nombreux autres pays dans le monde ne souhaitent pas que les droits de la femme soient sacrifiés sur l'autel de la paix. Nous ne voulons pas, et nous appelons à ce sujet l'attention sur la question aujourd'hui, que le Conseil de sécurité et les Nations Unies détournent leur regard si en fin de compte un accord est obtenu qui tolère les pratiques contre les femmes, pratiques que nous sommes en train de condamner. À notre avis, il ne s'agit pas d'une question négociable en échange d'un accord politique.

La paix n'est pas seulement la fin des hostilités et une répartition stable du pouvoir politique. La paix c'est également une société pacifique, où tous les citoyens peuvent jouir des droits fondamentaux de l'homme et se sentir en sécurité dans leur vie, leurs coutumes et leurs biens.

Pour terminer, nous tenons à exprimer notre sincère reconnaissance pour le travail précieux qu'effectuent les organisations d'assistance humanitaire. Nous tenons également à dire que nous rejetons et condamnons énergiquement ceux qui ont essayé et continuent d'essayer d'entraver l'exécution de leurs tâches.

Enfin, nous lançons un appel à tous les dirigeants des factions afghanes pour que, dans un esprit de pragmatisme et de souplesse, ils coopèrent de bonne foi avec la Mission spéciale et appuient les initiatives lancées par le système des Nations Unies pour mettre fin à cette guerre fratricide et

inaugurer sans tarder une ère de paix et de reconstruction au bénéfice de leur propre peuple.

**M. Choi** (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Cela fait maintenant plus de 17 ans que l'Afghanistan est plongé dans un conflit armé interne. Ces longues années ont fait de nombreuses victimes civiles innocentes, provoqué d'indicibles souffrances et ruiné l'infrastructure du pays. Le conflit a été rendu pire encore par les antagonismes religieux, les divisions ethniques et l'ingérence étrangère. En dépit d'intenses efforts diplomatiques, ceux du Secrétaire général et de son Représentant spécial, M. Norbert Holl, notamment, pour obtenir un cessez-le-feu et engager les parties belligérantes dans un processus de paix, les combats se sont poursuivis sans relâche; ils ont même gagné en intensité ces derniers mois. La paix en Afghanistan reste plus improbable que jamais.

La République de Corée déplore que le sang continue de couler et appelle à une cessation immédiate des hostilités. La situation humanitaire désastreuse est un sujet de grave préoccupation pour nous tous. Nous sommes par ailleurs vivement préoccupés par les violations persistantes des droits de l'homme imputables à l'intolérance religieuse des Taliban, notamment leur discrimination à l'égard des femmes.

Après presque 20 ans de conflit armé, les parties afghanes doivent comprendre qu'une solution militaire à leurs différends est impossible et qu'il n'est d'autre choix qu'un règlement politique négocié. Le moment est venu d'épargner au peuple afghan le malheur et les souffrances que les combats leur ont apportés.

Cela étant, ma délégation voudrait insister sur trois principes sur lesquels doit reposer selon nous un règlement politique du conflit afghan.

Premièrement, tout règlement politique du conflit doit impliquer un cessez-le-feu immédiat, la démilitarisation de Kaboul et la mise en place d'un gouvernement transitoire d'unité et de réconciliation nationales largement représentatif. Deuxièmement, l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Afghanistan, ainsi que l'inviolabilité de ses frontières doivent être pleinement respectées par tous les États. L'ingérence étrangère, y compris le ravitaillement des parties en armes, sape les efforts de paix et ne fait qu'ajouter à la complexité et à l'insolubilité du conflit. Par conséquent, nous pensons qu'un embargo sur les armes s'impose si l'on veut que le processus de paix ait une chance de réussir. Troisièmement, il convient de tenir dûment compte des réalités politiques et militaires sur le terrain dans l'éla-

boration d'un règlement politique global en y impliquant les parties en cause.

Nous pensons que l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble peuvent faire un certain nombre de choses pour faciliter un règlement sur la base que ma délégation vient d'indiquer. Alors qu'il convient d'accueillir favorablement les initiatives internationales pour parvenir à un règlement politique du conflit, il faut attacher une importance particulière au rôle central et à la responsabilité des Nations Unies pour ce qui est de tenter d'obtenir une solution juste et durable. L'expérience a montré que le nombre d'initiatives diplomatiques et d'agents de la paix intervenant dans un conflit ne sont pas nécessairement proportionnels à la rapidité ou aux chances de règlement de ce conflit. C'est particulièrement vrai si de tels efforts supplémentaires ne sont pas bien coordonnés avec ceux du Secrétaire général ou de son Représentant spécial. Dans le cas de l'Afghanistan, l'impartialité et la crédibilité internationale sont les atouts dont on a le plus besoin pour faciliter la paix, et aucun acteur ne peut rivaliser avec les Nations Unies à cet égard.

Nous attachons également beaucoup d'importance à la coordination, par la Mission spéciale des Nations Unies, de toutes les activités de l'ONU en Afghanistan. En outre, les parties afghanes opposées, les Taliban notamment, doivent se voir rappeler qu'elles doivent s'engager à empêcher que les régions sous leur contrôle soient utilisées pour former des terroristes et leur donner refuge. De la même façon, elles doivent empêcher le trafic des drogues dans les régions sous leur contrôle.

Enfin, il importe de souligner que les efforts de la communauté internationale en vue d'un règlement politique global et durable ne pourront être couronnés de succès que si les parties afghanes manifestent la volonté politique de surmonter leurs différends par le dialogue. Mais, après tout, c'est finalement entre les mains des Afghans et de leurs dirigeants que se trouve l'avenir de l'Afghanistan. Nous espérons sincèrement que le printemps fera surgir des fleurs de la terre endormie mais ne réveillera pas le canon.

**M. Mahugu** (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation saisit cette occasion pour remercier le Secrétaire général de son rapport contenu dans le document S/1997/240, du 16 mars 1997, sur la situation inquiétante en Afghanistan, qui menace la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais commencer mes remarques aujourd'hui en énonçant six principes qui ont guidé le Kenya dans son



évaluation de la situation en Afghanistan. Premièrement, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan sont primordiales. Deuxièmement, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays doit être observée. Troisièmement, le règlement pacifique des différends par la négociation prime pour nous tous. Quatrièmement, des droits égaux et des chances égales pour tous, y compris pour les femmes, doivent être respectés. Cinquièmement, outre que le droit du peuple afghan de décider de son propre destin est un préalable indispensable consacré dans le droit international, c'est aussi une obligation politique et morale normale. Sixièmement, les Nations Unies doivent continuer de jouer un rôle central de médiation dans le conflit et de coordination du processus de paix.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les informations faisant état d'une reprise des combats en Afghanistan, lesquels ont entraîné de nouveaux déplacements importants de civils obligés de vivre dans des conditions humiliantes des plus intolérables. Ces troubles exacerbent une situation politique et humanitaire déjà précaire. Nous sommes encouragés de voir que des organisations internationales humanitaires comme le Comité international de la Croix-Rouge mobilisent davantage de ressources pour faire face à la crise et nous saluons leur coopération avec le Croissant-Rouge afghan qui, désormais, aide directement près de 500 000 personnes sur l'ensemble du territoire afghan. Ma délégation appuie aussi vigoureusement l'appel lancé en vue d'une assistance matérielle et financière pour atténuer l'impact du conflit et encourager les pays donateurs à fournir rapidement leur aide. Outre les menaces à la paix et à la sécurité internationales, c'est son inquiétude face à la situation humanitaire précaire — celle des enfants qui souffrent, notamment — qui a amené le Kenya à appuyer les mesures concrètes qui ont été prises par le Conseil de sécurité pour y remédier. Nous continuerons d'appuyer tous les autres efforts tendant au règlement de ces problèmes. Ma délégation appuie à cet égard la déclaration que le Mouvement des pays non alignés a publiée sur cette question à l'issue de la réunion de New Delhi. Nous sommes prêts à oeuvrer avec d'autres délégations pour parvenir à des mesures appropriées au terme de cette séance.

Nous notons avec appréhension que, les Taliban exerçant un contrôle militaire presque total sur l'Afghanistan, rien ne les pousse à faire la moindre concession dans des négociations quelles qu'elles soient. Nous ne sommes pas très optimistes. Nous ne pensons pas qu'avec leur avantage militaire actuel les Taliban entendront les appels au cessez-le-feu et engageront des négociations dignes de ce nom avec le Conseil suprême pour la défense de l'Afghanistan. Ma délégation pense effectivement que cet avantage

militaire manifeste fait qu'il est pratiquement impossible pour la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan d'obtenir des concessions notables des Taliban ou de rendre compte de progrès sensibles dans les négociations concernant un cessez-le-feu et l'avenir de l'Afghanistan. Ma délégation ne pense pas que cette nouvelle offensive de printemps des Taliban soit un geste de paix ou une indication de leur volonté de discuter de l'avenir du pays avec quiconque. C'est au contraire une tentative évidente de consolider leurs victoires militaires et d'étendre leur hégémonie sur l'ensemble du pays. Ce n'est pas là le comportement d'une entité disposée à négocier. Nous pensons toutefois qu'une victoire militaire totale de leur part ne conduira pas à une solution politique complète de la crise. Au contraire, cela rendra plus nécessaire encore qu'ils s'assoient autour d'une table et négocient sérieusement avec l'alliance du Conseil suprême. Nous avons entendu des nouvelles encourageantes selon lesquelles le général Dostum, de l'alliance, serait prêt à rencontrer Mullah Gawooz, le ministre des Taliban. Nous espérons que ce sera bientôt le cas dans un endroit neutre approprié. Nous ne pouvons qu'espérer que l'impact de cette nouvelle offensive sera atténué par les activités concertées des organisations humanitaires.

Il est clair, hélas, pour tout observateur de l'histoire qu'un conflit persistant de cette nature est dans la plupart des cas, soutenu et encouragé de l'extérieur. L'Afghanistan ne fait pas exception à la règle. Des rapports crédibles font état d'un soutien matériel et financier constant aux Taliban et au Conseil suprême pour la défense de l'Afghanistan; ceci aggrave une situation déjà explosive et rend encore plus impérieuse la nécessité de trouver une solution au conflit. À leurs partisans nous disons : Il n'y a pas de vainqueurs. Il n'y a jamais eu de vainqueurs dans ce type de conflit. Nous prions instamment tous ceux qui s'ingèrent dans le conflit de contribuer à la désescalade en interrompant immédiatement la fourniture d'armes et de personnel militaire qui a été signalée. En fait, nous appuyons le caractère primordial et urgent de cet appel, tel qu'il figure également dans la déclaration finale du Mouvement des pays non alignés sur la question, datée du 8 avril 1997, dans laquelle les ministres du Mouvement des non-alignés

«ont appelé tous les États à s'abstenir rigoureusement de toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, notamment en ce qui concerne l'envoi de personnel militaire et la fourniture d'armes aux diverses parties.»

De nouveaux rapports signalant la collusion de compagnies pétrolières privées avec des agences de renseignement

étrangères soutenant l'une des parties au conflit ne font que compliquer un peu plus la situation. Nous prions instamment ces compagnies de cesser d'interférer et de conduire leurs affaires conformément à la morale. Rien ne peut justifier de telles actions, si elles sont confirmées.

Ma délégation est également très préoccupée par les allégations selon lesquelles l'une des parties a ouvert des camps de formation au terrorisme et certaines parties au conflit sont impliquées dans la culture et la distribution de l'opium et de ses dérivés. Nous pensons que ces deux fléaux, trafic de drogues et terrorisme, représentent des menaces mondiales qui doivent être combattues au moyen des instruments internationaux pertinents prévus à cet effet, et nous prions instamment les parties incriminées de s'abstenir de se livrer à de telles activités.

Alors que la recherche de la paix continue, le rôle des pays exerçant une influence sur les parties au conflit devient encore plus important. Étant proches de la situation, ils appréhendent mieux le problème et disposent d'une compréhension détaillée des moyens qui permettraient de lui trouver une solution. Ma délégation juge donc encourageants les efforts incessants qu'ils déploient en vue de trouver une solution satisfaisante à la crise, particulièrement en ce qui concerne la rencontre d'Istanbul du 5 janvier, la réunion de Téhéran des 25 et 26 janvier et la rencontre de Tachkent des 24 et 25 février 1997. Bien que l'impact de ces rencontres ne soit pas facile à évaluer, le caractère primordial et la validité de cet engagement ne sauraient être trop soulignés.

Néanmoins, nous sommes vivement préoccupés de constater que certains de ces pays disposant d'influence continuent de soutenir une partie contre les autres. Cette attitude attise les flammes de la violence, et ma délégation appuie pleinement l'appel du Secrétaire général les priant de s'abstenir de ces activités négatives. De plus, les efforts de ces pays doivent être coordonnés, tâche qui ne peut être menée que par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan.

À cet égard, qu'il me soit permis aujourd'hui, au nom de la délégation du Kenya, de féliciter M. Holl, le Chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, ainsi que son équipe, pour l'excellent travail qu'ils effectuent dans des circonstances difficiles. Nous espérons encore que ses efforts, sous la direction du Secrétaire général, finiront par porter leurs fruits, et nous l'engageons à poursuivre vigoureusement ses contacts avec les parties au conflit. Nous partageons le point de vue du Secrétaire général selon lequel un règlement négocié sous l'égide de l'Organisation

des Nations Unies peut seul mettre fin au conflit, et nous l'encourageons à convoquer une réunion intra-afghane des parties au conflit lorsque les conditions le permettront.

Je ne peux terminer cette intervention sans revenir sur les aspects humanitaires déstabilisateurs de cette crise. Ma délégation a déjà eu l'occasion, à propos de la même question, de souligner que la situation précaire des femmes et des filles d'Afghanistan en matière de droits de l'homme exigeait une attention urgente. Rien n'est venu atténuer ces inquiétudes. De fait, la situation ne semble pas s'être améliorée, même si nous croyons comprendre qu'il existe des poches d'espoir à Khost et dans d'autres parties du territoire contrôlé par les Taliban. Le droit à l'éducation et à l'emploi a été refusé aux femmes et aux filles, dans une situation où la guerre a rendu veuves des milliers de femmes, qui ne peuvent donc compter sur personne d'autre pour subvenir aux besoins de leur famille. Leur refuser de travailler au nom de principes religieux ou autres, aussi justifiés soient-ils, revient à les condamner au dénuement. Nous prions instamment les pays disposant d'une quelconque influence en la matière d'intervenir de toute urgence.

Les 21 et 22 janvier 1997, un Forum international pour l'assistance à l'Afghanistan s'est tenu à Achgabat sous les auspices du Département des affaires humanitaires, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Au cours de cette rencontre, des informations et des idées importantes sur les besoins futurs de l'Afghanistan en matière d'aide humanitaire et de développement ont été échangées. Nous croyons comprendre que d'autres travaux sont menés actuellement par le Département des affaires humanitaires en vue de mettre au point un plan stratégique visant à fournir des secours immédiats, ainsi qu'à répondre aux besoins de relèvement et de développement à long terme de l'Afghanistan. Ma délégation estime que la reconstruction de l'Afghanistan après le conflit est une pièce maîtresse du casse-tête posé par la situation et son évolution.

Nous pensons néanmoins que des plans ou des mesures concrètes ne doivent pas être mis sur la table seulement après la résolution du conflit, mais qu'il faut s'en occuper en même temps que l'on recherche une solution politique à la crise. Cette démarche pourrait même relancer vigoureusement le soutien interne au processus de paix dans son ensemble et elle peut servir d'instrument dans les efforts de médiation en cours de l'Organisation des Nations Unies. Elle est également intéressante du point de vue de la nécessité d'élargir la base du dialogue politique afin d'y inclure les millions d'Afghans vivant en dehors du pays, qui sont

partie prenante dans l'avenir de leur pays et doivent donc faire entendre leur voix.

Nous ne pouvons encourager ou permettre la création d'un environnement qui induirait une quelconque forme de déplacement forcé, donnant lieu à un «nettoyage ethnique». Nous devons nous élever avec force contre cela dès aujourd'hui, plutôt qu'ultérieurement lorsque davantage de personnes auront été déplacées et que davantage de vies auront été perdues. Les malheureuses leçons du Rwanda en 1994 et du Burundi aujourd'hui, avec la politique du regroupement, nous enseignent l'importance critique d'une action rapide et déterminée si l'on veut éviter ce type de tragédie. Nous notons donc avec espérance les assurances données à la Mission spéciale par Mullah Rabbani, selon lesquelles les agriculteurs tadjiks déplacés seront autorisés à regagner leurs exploitations et à s'occuper de leurs récoltes, et ils finiront par être rétablis dans tous leurs droits.

Pour conclure, la délégation du Kenya appuie pleinement la résolution 1076 (1996) du Conseil de sécurité en date du 22 octobre 1996 dans toutes ses dispositions, notamment celles qui placent à juste titre l'Organisation des Nations Unies dans une position de coordination active, lui permettant de jouer un rôle central dans l'effort de médiation. Bien que les efforts des parties intéressées soient importants, nous pensons qu'ils doivent être étroitement coordonnés afin d'obtenir les meilleurs résultats.

**M. Owada** (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Le Japon estime que le maintien de l'intégrité territoriale et de l'unité de l'Afghanistan en tant qu'État souverain est important non seulement pour la paix et la stabilité de ce sous-continent de l'Asie, mais aussi pour les régions d'Asie qui l'entourent. Il faut également noter que les hostilités en Afghanistan font obstacle aux efforts visant à résoudre des problèmes vitaux tels que le contrôle du trafic des drogues et le terrorisme international. En tant que nation asiatique, le Japon est gravement préoccupé par le conflit armé qui se poursuit et qui s'aggrave dans ce pays, et nous attachons une grande importance à sa solution rapide et pacifique.

C'est dans ce contexte que le Japon a continué et continuera d'appuyer l'Organisation des Nations Unies et le rôle central qu'elle occupe dans les efforts internationaux visant à mettre fin à ce conflit. En particulier, nous soutenons et apprécions grandement le travail effectué à cet effet par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan sous la direction de M. Norbert Holl.

En dépit des efforts de la Mission spéciale, la situation demeure très grave. Il faut clairement faire comprendre à

toutes les parties qu'aucune tentative visant à résoudre le conflit par des moyens militaires n'apportera une paix durable dans ce pays; au contraire, elle compromettrait les chances d'une paix fondée sur la réconciliation nationale, nuirait aux relations avec les pays voisins et rendrait plus difficile une unité durable. Il convient d'amener toutes les factions à accepter l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et à entamer des négociations sur la création d'un gouvernement d'unité nationale.

Les pays voisins devraient s'abstenir d'exercer leur influence sur les différentes factions, ce qui tend à exacerber la situation, et devraient au contraire coopérer d'une manière constructive avec l'ONU dans le cadre de ses activités de médiation par le biais de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan.

En tant que nation d'Asie qui doit apporter sa contribution à notre tâche commune de rétablissement de la paix en Afghanistan, le Japon est pleinement conscient des responsabilités qui lui incombent dans le processus de paix en Afghanistan, conformément aux vues que je viens d'exposer. Je voudrais mentionner ici, en particulier, trois domaines où le Japon souhaite offrir son aide.

Premièrement, comme je l'ai dit ici le 16 octobre 1996, le Japon est disposé à accueillir une réunion des parties directement concernées, en coopération étroite avec l'ONU, au cas où cette offre pourrait aider à amener les parties à la table des négociations lorsque le moment sera venu. Nous pensons que, en tant que tiers impartial dans le conflit afghan, le Japon a un rôle à jouer pour compléter les activités de la Mission spéciale des Nations Unies, en incitant les parties au conflit à accepter un cessez-le-feu. Le Japon attend avec impatience que les conditions soient propices à la tenue d'une telle réunion. Il espère être en mesure, lorsque le moment sera venu, d'offrir un cadre dans lequel toutes les parties auront leur place et pourront entamer des négociations directes.

Deuxièmement, dans cette perspective, le Japon appuie les efforts que déploie la Mission spéciale pour promouvoir des pourparlers directs entre les quatre parties principales : les factions de Dostum, Rabbani et Khalili, et les Taliban. Ainsi, les parties qui avaient accepté notre invitation — à savoir Dostum, Rabbani et Khalili — ont récemment pu avoir d'utiles échanges de vues préliminaires à Tokyo. Là, le Japon a expliqué comment il entendait contribuer à un règlement du conflit afghan et exhorté les parties à coopérer aux efforts de médiation des Nations Unies et à entamer des discussions de fond sur un cessez-le-feu immédiat et un

règlement pacifique. Il envisage de faire une démarche semblable en direction des Taliban.

Troisièmement, s'agissant de l'assistance à l'Afghanistan, il faut que les organisations internationales et les organisations non gouvernementales continuent de fournir une aide humanitaire afin d'accélérer le retour des réfugiés dans une région relativement stable, en fonction de leur situation. De l'avis de ma délégation, cependant, il est tout aussi important, voire plus important, d'engager un processus intégré de coopération économique et de reconstruction nationale, parallèlement aux efforts déployés en vue de la réconciliation politique et de l'unité nationale.

Comme je l'ai également déclaré en octobre dernier dans cette salle, nous devrions commencer à examiner les possibilités d'offrir aides et appuis aux parties afghanes pour la reconstruction et le redressement dans le cadre des efforts que nous déployons en vue d'un règlement pacifique, sans attendre la réalisation de la paix définitive. À cet effet, mon pays souhaite coopérer avec l'ONU, lorsque le moment sera jugé opportun, pour parrainer une conférence internationale où le problème de la reconstruction après le conflit sera examiné en tant que thème central du programme de paix en Afghanistan. C'est dans cet esprit que le Gouvernement japonais participera à la réunion du Groupe d'assistance à l'Afghanistan qui se tiendra à Genève le 21 avril et fournira l'occasion d'explorer la possibilité d'adopter une telle approche intégrée de la paix et de la reconstruction.

Un débat à participation non limitée sur l'Afghanistan au Conseil de sécurité peut ouvrir de nouvelles perspectives de paix, en suscitant un certain nombre d'idées neuves, en focalisant l'attention de la communauté internationale sur ce pays déchiré par un conflit et en proposant des approches innovatrices pour instaurer la paix dans cette région. Ma délégation espère que ce débat réussira non seulement à appeler l'attention de la communauté internationale sur la tragédie humaine qui se déroule dans cette région souvent oubliée, mais aussi à relancer le processus de recherche d'une paix durable en Afghanistan.

**M. Gnehm** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis le dernier débat du Conseil sur la situation en Afghanistan, au mois d'octobre, les Taliban ont avancé au nord de Kaboul et dans la partie centrale de l'Afghanistan, cherchant à repousser leurs rivaux, le général Dostum et le commandant Massoud. Ces avancées militaires vers la frontière septentrionale et l'intégrisme des Taliban ont vivement inquiété les voisins de l'Afghanistan. Les observateurs ne sont pas tous convaincus que les Taliban

peuvent l'emporter sur Dostum et Massoud et réussir à conquérir le nord, mais cela n'est pas exclu.

Le Gouvernement des États-Unis a exhorté à plusieurs reprises les belligérants à mettre fin aux combats et à entamer un dialogue constructif, dans un esprit de compromis. Nous avons également encouragé d'autres à rappeler un point fondamental, en particulier aux Taliban : la stabilité est impossible tant qu'un groupe essaie de régner seul sur l'Afghanistan tout entier. Tous les groupes doivent oeuvrer à mettre en place un gouvernement largement représentatif qui soit acceptable pour tous les Afghans.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour démentir à la désinformation selon laquelle les États-Unis auraient appuyé les Taliban. Nous n'avons pas appuyé les Taliban, ni aucun autre groupe, mais nous ne les accusons pas non plus de tous les maux de l'Afghanistan, dont toutes les parties sont responsables. Nous avons à maintes reprises fait clairement savoir aux parties que nous étions profondément préoccupés par les camps d'entraînement de militants et de terroristes, la production et le trafic des stupéfiants et la situation des droits de l'homme et en particulier les violations des droits fondamentaux des femmes et des jeunes filles. Nous avons rappelé aux Taliban qu'ils se doivent de rassurer leurs voisins en leur montrant qu'ils n'ont pas l'intention de contester leur intégrité territoriale ou d'exporter l'idéologie taliban.

À notre avis, le Conseil doit rester préoccupé par le flux incessant d'armes et d'équipement que des puissances extérieures fournissent aux parties belligérantes, malgré tous les démentis. À tous ceux qui participent à ce réapprovisionnement, les membres du Conseil ne devraient avoir qu'une chose à dire : «vous sapez la cause de la paix en Afghanistan et vous perpétuez le conflit. Et, comble d'ironie, vos efforts ne changeront vraisemblablement pas le résultat.»

Le Chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, M. Norbert Holl, s'est efforcé inlassablement de convaincre les parties au conflit de s'asseoir ensemble et d'examiner les éléments d'une paix. Le Gouvernement des États-Unis salue les efforts immenses et le dévouement de M. Holl et de son équipe dans ce qui doit paraître une tâche ingrate et stérile. Nous appuyons pleinement la Mission spéciale des Nations Unies. Nous croyons qu'elle peut réussir à lancer un véritable processus politique si les groupes afghans sont disposés à négocier de bonne foi.

De nombreux Afghans expriment ouvertement leurs espoirs et leurs aspirations pour leur pays. Ils aspirent à la

paix et à la sécurité et veulent un gouvernement qui restaurera l'économie, l'infrastructure et leurs moyens d'existence. Une grande partie de la population a accepté la loi des Taliban, non pas, à mon avis, parce que la population veut un régime judiciaire rigoureux ou des restrictions sociales et religieuses imposées à tous, mais parce qu'elle veut désespérément la paix et un semblant de vie normale. Les Taliban ont apporté un minimum de paix à une grande partie de l'Afghanistan, mais à quel prix.

À notre avis, le peuple afghan ne devrait pas avoir à faire un choix draconien entre une sécurité assortie de contraintes politiques et d'une intolérance sociale et l'absence totale de sécurité. Les voix de ceux qui veulent que tous leurs compatriotes afghans aient un rôle à jouer dans le choix de leurs dirigeants et dans la détermination des us et coutumes de leurs communautés méritent d'être entendues. L'ONU et nos gouvernements agissant individuellement doivent faire tout leur possible pour que la majorité silencieuse puisse s'exprimer.

**M. Sáenz Biolley** (Costa Rica) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se félicite d'avoir la possibilité d'intervenir dans ce débat sur la situation en Afghanistan.

Je commencerai mon discours en déclarant que le Costa Rica appuie sans réserve les efforts déployés par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan qui tente de parvenir à une solution pacifique et concertée du conflit qui frappe ce pays.

Ma délégation appuie en particulier les efforts que déploie M. Holl, Chef de la Mission spéciale, en vue d'entamer des discussions directes de haut niveau entre les diverses parties au conflit dans le cadre d'une réunion politique. À cet égard, mon gouvernement prie instamment les parties — le Conseil suprême pour la défense de l'Afghanistan et les Taliban — à participer à ces pourparlers activement et de bonne foi. Ma délégation se réjouit des informations selon lesquelles les trois chefs des factions du Conseil suprême — le général Dostum, le commandant Massoud et M. Khalili — seraient disposés à participer en personne à ces pourparlers. Le Costa Rica, par mon entremise, prie instamment le chef politique des Taliban, M. Mullah Rabbani, de participer en personne à cette réunion.

Le Costa Rica reconnaît qu'il est nécessaire d'encourager des négociations entre les parties au conflit et estime qu'il est indispensable qu'elles se déroulent sous les auspices des Nations Unies et que les États qui ont une influence sur les parties exercent une pression amicale sur

elles. Que ce soit sous forme d'un groupe de pays amis ou d'une conférence internationale, il est indispensable de canaliser cette pression de la communauté internationale sur les parties au conflit afin de les amener à accepter une solution pacifique et négociée au conflit. Cela pourrait être une formule qui permettrait à l'Afghanistan de reprendre la voie de la paix, du respect des droits de l'homme et de la démocratie pour ainsi mettre fin aux frustrations constantes qui ont jusqu'à présent caractérisé la situation dans ce pays.

Par ailleurs, ma délégation voudrait rappeler aux parties en conflit l'obligation qu'elles ont de respecter le droit international humanitaire coutumier applicable aux conflits armés internes et les droits des civils dans les régions sous leur contrôle militaire. La situation des droits de la femme, des garçons et des filles est une grave préoccupation pour le Costa Rica. Ces personnes doivent se voir appliquer un traitement préférentiel et toute discrimination à leur encontre, comme les cas qui ont été signalés, mérite une condamnation unanime de la communauté internationale. À cet égard, les parties au conflit doivent garder à l'esprit que tant qu'elles continueront de commettre ces actes, elles seront rejetées sur le plan politique par la communauté internationale.

Par ailleurs, ma délégation tient à exprimer sa préoccupation face à la situation des réfugiés et des personnes déplacées. Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction les activités humanitaires des organismes des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge et des autres organisations non gouvernementales. Ma délégation ne peut qu'exprimer son inquiétude face aux activités de certaines parties au conflit qui menacent les activités de ces organisations en les gênant dans leur travail ou en arrêtant leur personnel.

Le Costa Rica est également gravement préoccupé par les transferts d'armes et d'engins explosifs vers l'Afghanistan et en provenance d'États tiers. À cet égard, ma délégation lance un appel aux États qui ont une influence sur les parties afin qu'ils mettent fin à cette circulation d'armes et leur indiquent qu'il serait opportun de parvenir à une solution pacifique. Le Costa Rica est également préoccupé par le trafic des stupéfiants et de trésors artistiques et culturels, patrimoine non seulement du peuple afghan mais également de l'ensemble de l'humanité, qui sortent du territoire afghan pour financer les efforts militaires. Ce commerce est non seulement illégal mais également immoral.

**M. Osvald** (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Ultérieurement, au cours du débat, les Pays-Bas prendront la parole au nom de l'Union européenne. Bien entendu, nous souscrivons entièrement à cette déclaration.

Bien que le peuple afghan ait subi 18 années de guerre, il n'existe aucun signe qui permette d'espérer que les parties belligérantes donnent suite aux appels internationaux répétés à la paix et au règlement négocié. Au contraire, certaines informations tendent à indiquer que les combats risquent de s'intensifier avec l'arrivée du printemps. Des hommes, des femmes et des enfants innocents continueront à subir les souffrances intolérables de la guerre.

Un règlement négocié, qui commencerait par un cessez-le-feu immédiat et la formation d'un gouvernement de transition à large assise et serait le moment venu suivi d'élections démocratiques, est la seule voie acceptable vers la paix en Afghanistan. Bien que le conflit afghan ne peut finalement être résolu que par les Afghans eux-mêmes, la communauté internationale doit, de bonne foi, contribuer à une telle solution. Cette contribution pourrait se composer des éléments suivants :

Premièrement, la participation extérieure et les actes d'ingérence dans le conflit, y compris la fourniture ininterrompue d'armes aux parties belligérantes, doivent cesser. La Suède appelle tous les États à respecter scrupuleusement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan et nous encourageons tous les États à s'engager, comme l'ont fait les membres de l'Union européenne, à ne pas fournir d'armes à l'Afghanistan.

Deuxièmement, l'Organisation des Nations Unies est le facilitateur le plus approprié et le plus crédible pour un règlement politique entre les parties afghanes. Tout l'appui possible doit être accordé à la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Norbert Holl, dans les efforts qu'il déploie en vue du rétablissement de la paix, de la normalité et de la réconciliation nationale en Afghanistan. Il devrait être de l'intérêt de tous les États, dans la région et ailleurs, que les contributions aux efforts de paix soient canalisées ou étroitement coordonnées par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Ce n'est qu'ainsi que la communauté internationale pourra exercer une pression concertée et accrue sur les parties afghanes afin de régler le conflit de manière pacifique et de promouvoir ainsi la stabilité régionale à long terme. Les efforts internationaux rivaux visant à faciliter un règlement négocié risquent d'être exploités par les parties.

Troisièmement, la persistance des violations des droits de l'homme et en particulier la discrimination croissante à l'égard des femmes et des petites filles est un motif de grave préoccupation. La communauté internationale doit exprimer sa préoccupation à cet égard et exiger que ces droits soient respectés. Les normes des droits de l'homme sont universelles et ne

peuvent être déshonorées ou faire l'objet de négociations. Une autre source de grave préoccupation est le trafic des stupéfiants qui a de profondes incidences négatives à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afghanistan. Là encore, les efforts concertés internationaux sont nécessaires pour faire face à cette menace dangereuse non seulement pour la santé et le bien-être des personnes, mais également pour le développement pacifique de l'Afghanistan. La Suède est également préoccupée par les informations selon lesquelles l'Afghanistan continue d'être utilisé comme base d'entraînement pour des activités terroristes.

Quatrièmement, la poursuite de l'assistance humanitaire par la communauté internationale pourrait favoriser le processus de paix ainsi que la réconciliation nationale et le relèvement de l'Afghanistan. La Suède est depuis de nombreuses années l'un des principaux fournisseurs d'aide humanitaire à l'Afghanistan. Nous nous sommes efforcés d'alléger les souffrances du peuple afghan et d'aider à la reconstruction de cette nation martyrisée.

L'Afghanistan est un pays qui a un besoin désespéré de paix et d'une chance de reconstruire et de repartir sur de nouvelles bases. C'est en définitive à l'Afghanistan — à tout son peuple, à tous ses dirigeants — qu'il incombe de prendre cette décision. S'ils font le bon choix, je suis convaincu que la communauté internationale ne manquera d'aider l'Afghanistan à s'engager dans la voie d'un avenir meilleur.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs. Avec l'assentiment des membres du Conseil, je me propose de suspendre la séance maintenant.

*La séance est suspendue à 18 h 30.*